

Le numérique, nouveau paradigme sociétal ?

Résumé

« **Les Cahiers du Travail Social** » est une revue éditée par l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté. Son objectif principal et fondateur est de rendre compte aussi bien de recherches de professionnels ou d'universitaires, de présenter un point de vue personnel sur des aspects du travail social et de son évolution ou d'exposer une réflexion personnelle sur une étude de cas.

Elle est destinée aux étudiants, professionnels et chercheurs de l'action sociale et est devenue un outil pédagogique ouvert aux réflexions scientifiques et aux témoignages professionnels.

Pour son numéro du second trimestre 2018, la revue s'attache à interroger la place et l'usage des outils de communication numériques dans le champ du travail, et plus particulièrement dans le travail social. Il s'agira, entre autres, d'analyser les usages sociaux du numérique ainsi que les transformations que cela engendre tant chez celui qui manipule ces outils que chez celui visé par cette manipulation. Et de se demander ce que le numérique fait au travail, au travail social, et plus particulièrement à ses utilisateurs professionnels et usagers. En effet, l'appropriation des outils numériques ne peut se décréter et dépend aussi de leur maîtrise par les individus. Aussi, il ne s'agira pas de dénoncer les effets négatifs de l'introduction du numérique dans l'accès aux droits, mais d'en analyser les effets.

Autrement dit, le numérique, cette « technologie de l'esprit », pour reprendre les propos de Lucien Sfez, peut être considéré non seulement comme un prétexte à interroger le monde social, mais au-delà comme un nouveau modèle d'organisation sociétale, somme toute un « fait social total ».

Argumentaire

Les évolutions techniques ont régulièrement eu un impact sur les manières d'être et de faire des individus. Mais plus que tout autre, le numérique, entendu ici comme « dispositif technique de communication en réseau » s'est introduit et imposé de façon unilatérale, pour ne pas dire brutale, dans le quotidien de nos contemporains. En effet, à la différence du téléphone filaire qui s'inscrit comme un droit pour l'individu qu'il peut exiger, l'internet et les réseaux hertziens ont tout d'abord été présentés comme des services de « confort », non obligatoires. Paradoxalement, il est devenu aujourd'hui indispensable dans une société numérisée, et ce quels que soient les domaines d'activités (démarches administratives, enseignements scolaires, communications ordinaires, etc.). Si bien qu'un individu coupé du réseau peut se retrouver en situation d'exclusion numérique par choix, mais aussi par défaut, faute d'infrastructure, mais plus encore d'une absence de connaissance technique des usages qui s'y réfèrent. Penser que l'usage de ces technologies met l'ensemble des individus sur un même pied d'égalité serait faire fi des inégalités sociales, économiques et culturelles entre les individus.

En effet, le numérique, au-delà de sa dimension technique, est avant tout ce qu'il est possible d'appeler un révélateur du social. Il peut témoigner des inégalités sociales, économiques et territoriales entre les individus.

Nous retiendrons trois axes dans le cadre de cet appel à contribution.

Le premier axe aura pour objet de poser le numérique comme nouveau paradigme sociétal et comme nouvelle forme d'organisation sociétale.

Autrement dit, si la prouesse technique n'est pas en soi discutable, plus qu'une innovation, le numérique interroge les effets qu'il produit et/ou qu'il induit.

Ainsi, est-il possible de considérer que le numérique est un outil de contrôle social, de mise sous contrôle ou au contraire permet-il à chaque individu d'être « acteur » dans un espace des possibles élargi chaque jour par l'avancée de la virtualisation et de la dématérialisation ?

Dans ces conditions, peut-on considérer qu'il participe à la mise à l'écart des relations humaines ou au contraire concourt-il à une autre composition du lien social ?

Par ailleurs, les propositions pourront également interroger l'usage du numérique comme source d'innovation sociale.

Le second axe portera sur son introduction et son usage par les professionnels de l'intervention sociale au sein des établissements, qu'ils soient publics, associatifs ou à but lucratif. Il pourra interroger la manière dont ils s'approprient cet outil, tant du point de vue de son usage au regard de la conception de leur métier et des valeurs qu'ils portent que de la reconfiguration des liens entre les professionnels.

Il s'agira de s'intéresser à la manière dont les professionnels utilisent ces outils. Existe-t-il une inégalité des usages ? N'existe-t-il pas des décalages générationnels quant à ces utilisations ? N'y a-t-il pas les professionnels « geek » et les autres ?

Le numérique participe-t-il à la rationalisation du travail et par extension à une forme de désenchantement professionnel ?

Le troisième axe s'intéressera plus particulièrement aux usagers des services de l'intervention sociale. Si dans le champ du travail, l'argument de la simplification des tâches et des procédures revient régulièrement pour justifier l'usage du numérique, on ne peut ignorer les effets (pervers ou non) qu'il produit. L'utilisation nécessite une certaine forme de capital, en l'occurrence numérique. Dans ces conditions, et à titre d'exemple, comment le numérique participe-t-il ou non de l'accès au droit ? Permet-il de l'améliorer ou de le restreindre ? En quoi une nécessaire disposition à la chose numérique (que ce soit en termes de capital culturel ou/et d'habitus) participe-t-il ou non au processus d'exclusion ou à l'inverse d'accès aux dispositifs ?

En outre, contribue-t-il à une forme de contrôle social ? Le numérique rend-il plus efficace la prise en charge des personnes ? Et qu'apporte-t-il à la mise en place des politiques sociales ?

Ces trois axes ne sont pas exhaustifs, et les propositions qui apporteraient une contribution sur la problématique du numérique en lien avec le monde social seront examinées avec la plus grande attention.

Les contributions pourront tout aussi bien relever de travaux de recherche issus des sciences humaines et sociales, que du champ de l'intervention sociale, ainsi que de témoignages de professionnels analysés et réflexifs relatant leur expérience.

Les articles doivent être envoyés pour le 28 février 2018 aux adresses suivantes : marc.lecoultre@irts-fc.fr et gerard.creux@irts-fc.fr

Elles doivent inclure vos noms, prénoms, votre fonction, le cas échéant votre rattachement institutionnel.

Consignes :

- Le texte pourra faire référence à un travail empirique réalisé ou en cours de réalisation ou des témoignages d'expérience.
 - Le texte comportera un minimum de 10 000 caractères et un maximum de 30 000 caractères, espaces compris, notes et informations bibliographiques incluses (soit entre 5 pages et 12 pages d'un texte en interligne simple)
- Conventions bibliographiques
- Livres : NOM Prénom (initiales), titre complet en italique, lieu d'édition, éditeur, année d'édition
 - -Articles : NOM Prénom (initiales), « titre complet entre guillemets », titre de la revue (en entier et non abrégé), catalogue, actes... (En italique), date, numéro, pagination.
 - Contributions à des ouvrages collectifs : NOM Prénom (initial), « titre entre guillemets », dans NOM et Prénom (initiales) [dir.], titre de l'ouvrage, catalogue, actes, mélanges... (Initial), lieu d'édition, éditeur, année d'édition, pagination.

Coordination :

Marc Lecoultre : marc.lecoultre@irts-fc.fr

Gérard Creux : gerard.creux@irts-fc.fr

Conseil scientifique :

Gérard Creux (IRTS de Franche-Comté)

Marc Lecoultre (IRTS de Franche-Comté)

Claire Regnier (IRTS de Franche-Comté)

Joëlle Lonchamp (IRTS de Franche-Comté)

Isabelle Sauvage-Clerc (IRTS de Franche-Comté)